

Barème Transactions et Locations



BAREME HABITATION DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le mandat est obligatoire loi n°70-9 du 2 janvier 1970. Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, article 72 le titulaire de la carte professionnelle ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1er sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

Carte professionnelle n°CPI 6001 2015 000 001 157

Caisse de garantie QBE Insurance (EUROPE) Limited Cœur Défense - Tour A -110, esplanade du général de gaulle 92931 LA DEFENSE Cedex représentée par son président, SAS B3 Finance, dont le représentant permanent est Madame BIENFAIT Mathilde.

Rémunération à la vacation

- Estimation : 200.00 € TTC

Commissions sur les ventes

Commission à la charge de l'acquéreur, calculée selon le prix de vente net :

- De 0,00 Euros à 100 000 Euros 8000,00 € TTC Forfaitaire
- De 100 001 Euros à 164 999 Euros 7.5 % TTC du prix de vente
- De 165 000 Euros à 249 999 Euros 6.5 % TTC du prix de vente
- Au-delà de 250 000 Euros 5 % TTC du prix de vente
- VEFA / Vente à terme 7 % TTC du prix de vente
- Terrain (à bâtir, nu, bois étangs) 10 % TTC du prix de vente
- Commission à Investisseur, Promoteur 10 % TTC du prix de vente
- Garage, box, place de stationnement 1500,00 € TTC Forfaitaire
- Vente en viager 10000.00 € TTC Forfaitaire

Commissions sur les locations

Zone Tendue : BEAUVAIS, ALLONNE, GOINCOURT, TILLE

- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire : 10.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au propriétaire : 10.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au propriétaire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.

Ces honoraires sont plafonnés pour chaque partie à un mois de loyer charges comprises.

Zones autres

- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire : 8.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au propriétaire : 8.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.
- Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au Propriétaire : 3.00€ TTC au m2 de la surface habitable du logement loué.

Ces honoraires sont plafonnés pour chaque partie à un mois de loyer charges comprises.

Versements et remises

Les versements et remises de fonds doivent être faits exclusivement entre les mains du notaire. Hormis les commissions auxquelles elle a droit, l'agence se refuse à recevoir ou à détenir des fonds, effets ou valeurs, que ce soit à titre d'acompte, arrhes, solde, débit ou frais d'enregistrement dans les affaires traitées par son entreprise. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.